

14 MARS 2017

**2124**

**Mesdames et Messieurs**  
**les Directeurs des Agences Urbaines**

**Objet :** Consultation des autorités militaires locales au sujet des documents d'urbanisme.

**P.J :** Lettre émanant de l'Administration de la Défense Nationale.

Faisant suite à l'objet cité ci-dessus par lequel l'Administration de la Défense Nationale a sollicité ce Département en vue d'être associé dans le processus d'élaboration des documents d'urbanisme, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir veiller dorénavant à :

- Tenir informées les autorités militaires locales des documents d'urbanisme lancés ;
- Renforcer la coordination et la synergie pour la collecte de l'information nécessaire auprès des services desdites autorités lors de la réalisation de ces documents ;
- Prévoir systématiquement des séances de travail avec les services en question avant la formulation du projet de PA et avant sa soumission à l'examen du comité technique local institué par l'article 20 de la loi 12-90 relative à l'urbanisme.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme  
et de la Politique de la Ville

**Mohammed Nabil BENABDALLAH**

Copie transmise pour information à Monsieur le  
Ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement  
chargé de l'Administration de la Défense Nationale

20 DEC 2011

RABAT LE.....

**ROYAUME DU MAROC**  
**ADMINISTRATION DE LA DEFENSE**  
**NATIONALE**  
**DIRECTION DES REALISATIONS ET DES AFFAIRES**  
**FINANCIERES**  
**DIVISION DU GENIE ET DU DOMAINE MILITAIRE**

وزارة الإسكان والتعمير والتنمية الحضرية  
 مديرية التعمير  
 تاريخ: 26 DEC 2011  
 رقم الوصول: 2532

N° 6.2.35...72343

**LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE**  
**CHARGE DE L'ADMINISTRATION DE LA DEFENSE**  
**NATIONALE**

A

**MONSIEUR LE MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME**  
**ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

**O B J E T :** Terrains militaires touchés par les plans d'aménagement.

**REFERENCES:** -Lettre n°1780/2343 du 20 Novembre 1995  
 -Lettre n°896/2341 du 9 Juin 1995

Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme  
 et de l'Aménagement de l'Espace  
 Date: 12 3 DEC 2011  
 Arrivé: 170 AF  
 F.G.U.A.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, que certains plans d'aménagements des différents régions du Royaume, ainsi que les décrets correspondants, continuent à être élaborés sans la consultation des autorités militaires locales, malgré les correspondances citées en références.

Une action concertée à l'échelon local avec les organismes concernés, à même de faciliter l'établissement de ces documents urbanistiques, s'avère d'une grande nécessité, et permettra à l'Administration de la Défense Nationale de donner son avis technique sur la destination urbanistique réservée par ces documents aux terrains militaires.

Aussi, vous saurais-je gré, des dispositions que vous voudriez bien prendre, en vue de faire participer dès la phase de diagnostic, les Commandants d'Armes Déléguées, les Commandants des Génies Territoriaux et les représentants de l'Agence de Logements et d'Equipements Militaires, à l'élaboration de tout document d'urbanisme

susceptible de mettre en cause des terrains relevant de l'ADN.

التعمير والتطوير الحضري  
 التاريخ: 23 DEC 2011  
 رقم الوصول: 581



Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre  
 chargé de l'Administration de la Défense Nationale

*(Handwritten signature)*

التاريخ: 23 DEC 2011  
 رقم الوصول: 581